

SOINS MÉDICAUX	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
MÉDICAMENTS			
Débours annuel maximal 1	860\$	730\$	600\$
Remboursement	70%	80%	90%
Substitution par un médicament générique ²	Oui (obligatoire)	Oui (obligatoire)	Oui (obligatoire)
HOSPITALISATION			
Remboursement	100%	100%	100%
Chambre d'hôpital	Semi-privée	Semi-privée	Privée
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ			
Physiothérapeute, technicien en réadaptation	on physique, thérapeute du sport et l		
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 500\$	Max. combiné de 1000\$	Max. combiné de 1250\$
Psychologue, psychothérapeute, psychoéd			
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 1000\$	Max. combiné de 1500\$	Max. combiné de 2000\$
Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, o	diététiste, ergothérapeute, naturopatl	he, orthopédagogue, orthophoniste, c	stéopathe, podiatre et podologue
Remboursement	70%	80%	90%
Frais annuels admissibles	Max. combiné de 300\$	Max. combiné de 500\$	Max. combiné de 750\$
AUTRES FRAIS ADMISSIBLES			
Remboursement	70%	80%	90%
Soins infirmiers privés	10 000\$ par période d'invalidité	10 000\$ par période d'invalidité	10 000\$ par période d'invalidité
Produits antitabagiques	Même protection que le régime	Même protection que le régime public	Même protection que le régime public
	public		
Vaccins	500\$ par an	750\$ par an	1000\$ par an
Injections sclérosantes	500\$ par an	500\$ par an	500\$ par an
Examens de laboratoire	Couverts	Couverts	Couverts
Appareils auditifs	600\$ par 3 années	600\$ par 3 années	600\$ par 3 années
Orthèses podiatriques, chaussures	Max. combiné de 200\$ par an	Max. combiné de 400\$ par an	Max. combiné de 500\$ par an
orthopédiques sur mesure			
SOINS DE LA VUE (examens, lunettes, lenti	lles et corrections au laser)		
Remboursement	n.a.	80%	90%
Frais admissibles	n.a.	200\$ par 24 mois (12 mois pour les	300\$ par 24 mois (12 mois pour les
		enfants de moins de 21 ans)	enfants de moins de 21 ans
ASSURANCE VOYAGE			
Remboursement	100%	100%	100%
Maximum par événement en cas d'urgence	1 000 000\$	1 000 000\$	1 000 000\$
Max. pour annulation ou interruption de voyage		3000\$ par sinistre	3000\$ par sinistre
Assistance voyage	Incluse	Incluse	Incluse

Les maximums sont basés sur des frais admissibles, par assuré et par année de référence (1er juin au 31 mai). La tarification des primes varie selon l'option choisie. Référez-vous à la grille de tarification sur monudem.umontreal.ca pour plus de détails.

Le déboursé annuel maximal est applicable pour les médicaments de l'adhérent et ses enfants à charge (combiné), et son conjoint (séparément). Une fois le débours annuel maximal atteint, l'assureur assume la totalité des frais admissibles.

² Substitution par un médicament générique obligatoire à moins de contre-indication médicale.



SOINS DENTAIRES	OPTION 1	OPTION 2
Franchise annuelle SOINS DE BASE ET MAJEURS	25\$ par adhérent avec 50\$ maximum par famille	25\$ par adhérent avec 50\$ maximum par famille
Diagnostic et prévention	100%	100%
Soins de base – restauration mineure (obturations), chirurgie buccale, endodontie et parodontie	80%	90%
Soins majeurs – prothèses (mise en bouche), couronnes et ponts	50%	50%
Remboursement maximum annuel	1500\$	2500\$
Travaux sur les dents non naturelles	Couverts	Couverts
Fréquence des examens de rappel	9 mois	6 mois
Guides des tarifs dentaires	Guides des généralistes actuel	Guides des généralistes actuel
Cessation de la protection	Retraite	Retraite
ORTHODONTIE (ENFANTS À CHARGE SEULEMEI	NT)	
Remboursement	n.a.	50%
Maximum	n.a.	2500\$ viager par enfant

Les remboursements maximums sont par assuré et par année de référence (1er juin au 31 mai). La tarification des primes varie selon l'option choisies. Référez-vous à la grille de tarification sur monudem.umontreal.ca pour plus de détails.

\$ ASSURANCE SALAIRE	COURT TERME	LONG TERME
Prestations	Payables par l'Université	Payables par l'assureur
Protection ¹	100% du salaire régulier durant les 26 premières semaines	75% du salaire régulier à partir de la 27e semaine
Coût	Entièrement assumé par l'Université	Entièrement assumé par l'Université

¹Des conditions s'appliquent lorsque l'absence excède 24 mois.



ASSURANCE VIE

Protection	Égale à trois fois et demie votre salaire annuel régulier (arrondi au 1 000 \$ supérieur); Réduction graduelle à partir de 66 ans;	
	Une preuve d'assurabilité est exigée lorsque l'assurance excède 700 000 \$;	
	Couverture maximale : 1 000 000 \$.	
Prime	À parts égales entre vous et l'Université	